
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics techniques et étude pollution portant sur le site « ZAC Dieppe Sud – Tête Nord ». Commune de DIEPPE (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la commune à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 58 500 € .
SITUATION DU BIEN :	Activités mixtes - Diverses activités (bars, restaurant, entreprise de couverture...) et habitations (parcelles AS59, 72, 68, 67, 100, 98, 107, 66, 65, 61, 60,97, 99, 10,11, 12, 19, 109, 8, 94, 108).
PLU :	UBa – La zone UB est destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat sur les secteurs jouxtant le centre ville. Le secteur UBa correspond à la tête Nord de la ZAC Dieppe Sud
PROJET :	Logements, commerces, activités diverses ; premier secteur opérationnel tête Nord de la ZAC.
COMITÉ DE PROGRAMMATION :	20 mars 2017 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	EPF Normandie en partie – les parcelles non portées sont à acquérir dans le cadre du PAF
ENVELOPPE PROJET :	130 000 €HT

ROUEN, le **14 JUIN 2017**

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL